



LA RÉUNION

RÉUNION MAGAZINE | JOURNAL DE LA RÉGION RÉUNION

SPÉCIAL COVID-19

PLAN D'URGENCE RENFORCÉ

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
ET TOURISME LOCAL



LLV
#LocalLévital

www.regionreunion.com



SOMMAIRE



4

UNE GESTION SAINE
qui permet de répondre à la crise

6 > 13

RELANCER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LE TOURISME :
les décisions de l'assemblée plénière du 9 juin

14

CRISE COVID-19 :
le Plan Régional d'urgence renforcé

JOURNAL DE LA RÉGION RÉUNION
NUMÉRO SPÉCIAL JUIN 2020

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION VINCENT PAYET //
RÉDACTRICE EN CHEF ANNE-VALÉRIE FONTAINE //
RÉDACTION LOËTITIA SIBY //
PHOTOGRAPHIE DAVID CHANE-SEE-CHU - JULIEN KONDOKI - JEAN-MICHEL EXILE//
CONCEPTION GRAPHIQUE BÉATRICE BAILLIF //
CONCEPTION DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
RÉGION RÉUNION //
CRÉDIT PHOTO UNE : IRT - STUDIO LUMIERE // IRT - @LOEILDEOS //
IRT - STEPHANE GODIN

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION
HÔTEL DE RÉGION PIERRE LAGOURGUE // AVENUE RENÉ CASSIN – MOUFIA
BP 67190 // 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9
T 0262 487 000 / F 0262 487 071
com@cr-reunion.fr // www.regionreunion.com



LA CONTINUITÉ TERRITORIALE À PARTIR DU 11 MAI

**4 GUICHETS UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS///**

- **L'HÔTEL DE RÉGION**
| Avenue René Cassin – Moufia
- **L'ANTENNE EST - SAINT-ANDRÉ**
| 92, Chemin Lebon – 97440 Saint-André
- **L'ANTENNE SUD - SAINT-PIERRE**
| 20, rue Marius et Ary LEBLOND - 97410 Saint-Pierre
- **L'ANTENNE OUEST - SAINT-PAUL**
| 6 Bis Route de Savanna – 91460 Saint-Paul
(au dessus du Magasin GEL CENTER)

DEMANDE DE BON///

- **UNIQUEMENT POUR LES ÉTUDIANTS
EN MOBILITÉ, LES DEUILS ET RAPATRIEMENT
SANITAIRE**

RÉACTIVATION DES BONS///

- **LES BONS DÉJÀ ÉDITÉS, NON UTILISÉS
PEUVENT ÊTRE RÉACTIVÉS POUR UNE DURÉE
DE 2 MOIS ET POUR UN DÉPART AVANT
LE 31 DÉCEMBRE 2020**

REMBOURSEMENT///

- **LE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES DOSSIERS DE
REMBOURSEMENT REPREND DÈS LE 11 MAI**

**PRENDRE RENDEZ-VOUS au
0262 67 18 95**

+ D'INFOS :
www.regionreunion.com/continuite





► L'assemblée plénière du 09 juin a voté 71 millions d'euros supplémentaires pour répondre à la crise sanitaire sans précédent.

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAIN QUI PERMET DE RÉPONDRE À LA CRISE

La mobilisation de l'équipe régionale et des agents de la collectivité a permis l'organisation, le 9 juin, de la deuxième Assemblée Plénière depuis le début de la crise sanitaire. Une séance importante pour, d'une part, la mise en œuvre des dispositifs régionaux d'urgence en direction des entreprises et de solidarité envers les plus fragiles, et d'autre part la poursuite de l'action habituelle de la Région à destination des Réunionnais.

Le vote du Compte Administratif (CA) d'une collectivité est un exercice obligatoire qui constitue la traduction budgétaire claire et transparente de l'action de la Région durant l'année précédente.

Le Compte 2019 présenté démontre des résultats exemplaires.

En effet, la collectivité régionale a dégagé en 2019 une épargne brute de 143 millions d'euros. Ce ratio, qui est le plus significatif de la bonne santé financière d'une collectivité est, avec les autres indicateurs, en nette amélioration par rapport aux chiffres de 2018.

La Région a ainsi reçu en juin de l'agence internationale Fitch la note A, qui nous place **parmi les collectivités locales les mieux gérées, avec une vraie maîtrise de notre situation budgétaire et financière.**

C'est avec ce Compte Administratif sain et positif que nous avons pu, dès avril, mobiliser des moyens importants pour répondre à l'urgence. Avec les 71 millions d'euros supplémentaires votés le 9 juin, ce sont au total plus de 130 millions d'euros qui ont été engagés par la collectivité régionale en réponse à la crise sanitaire, économique et sociale de grande ampleur que nous traversons.

Nous avons d'abord mis en œuvre une série de mesures sur le plan économique : Fonds de Solidarité Régionale, Fonds de Solidarité Nationale, Chèque Numérique renforcé, Fonds de Garantie Régionale, Fonds de Rebond, Soutien à la presse et au numérique. L'ensemble de ces aides représente 45,5 millions d'euros.

Un deuxième volet concerne la relance du tourisme avec deux dispositifs, l'un en direction des entreprises et l'autre pour les familles, avec le Chèque Mon Île 974.

Nous avons également mobilisé 20 millions d'euros pour renforcer le plan d'aide aux communes, et 10 millions d'euros pour notre partenaire, la Sematra.

5,2 millions d'euros ont été votés à destination des acteurs culturels, pour lesquels nous travaillons sur un nouveau dispositif de soutien encore plus adapté à la situation de leur secteur.

La Région reste pleinement mobilisée, mais d'ores et déjà se dessine la nécessité d'un accompagnement par l'État pour compenser les pertes financières importantes de la collectivité causées par la crise.

Cette solidarité nationale est une donnée indispensable pour que la Région

puisse continuer à être présente aux côtés des entreprises locales, et des Réunionnaises et Réunionnais, en particulier dans cette période qui s'annonce difficile et qui exige de la cohérence et du collectif.

« C'EST AVEC CE COMPTE ADMINISTRATIF SAIN ET POSITIF QUE NOUS AVONS PU, DÈS AVRIL, MOBILISER DES MOYENS IMPORTANTS POUR RÉPONDRE À L'URGENCE. [...] AU TOTAL PLUS DE 130 MILLIONS D'EUROS ONT ÉTÉ ENGAGÉS PAR LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE GRANDE AMPLEUR QUE NOUS TRAVERSONS. »

DIDIER ROBERT,
PRÉSIDENT DE LA RÉGION RÉUNION

UNE GESTION SAINES QUI PERMET DE RÉPONDRE À LA CRISE

LE COMPTE ADMINISTRATIF (CA) REPRÉSENTE LA TRADUCTION BUDGÉTAIRE DU BILAN D'ACTIVITÉ 2019 DE LA RÉGION RÉUNION. IL EST UNE PHOTOGRAPHIE, UN ÉTAT DES LIEUX FIDÈLE DES RECETTES ET DÉPENSES EFFECTIVES DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2019.

LES RÉSULTATS EXEMPLAIRES DU CA 2019 ONT PERMIS À LA RÉGION RÉUNION DE RAPIDEMENT MOBILISER DES FONDS ET FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES ET DE LA POPULATION RÉUNIONNAISE. LE CA 2019 A ÉTÉ PRÉSENTÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE LE 09 JUIN 2020 PAR LE PRÉSIDENT DE RÉGION, DIDIER ROBERT.



UN ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE PRÉSERVÉ

- Taux d'épargne brute 2019 : **23%** (21% en 2018)
- Epargne brute 2019 : **+ 143 M€** (+122 M€ en 2018)
- Ratio de désendettement : **8,6 années** (9,8 années en 2018)
- Résultat final : **67,73 M€** (63 M€ en 2018)

LE PROJET DE MANDATURE RÉALISÉ

- Le budget primitif de la Région a franchi le milliard pour la troisième année consécutive en 2019, atteignant **1 057 M€**.
- Un niveau d'exécution budgétaire (ou taux de réalisation des dépenses) de **+ de 90%**,
- Soit **997,5 M€** mandatés en 2019 (47% en fonctionnement ; 53% en investissement).
- Un emprunt de **80 M€** (198 M€ en 2018).

UNE GESTION FINANCIÈRE SAINES

- Réduction des dépenses de fonctionnement de la collectivité : **447,5 M€** soit 32,1 M€ de moins que le plafond de dépenses autorisé par l'État.
- Avec des dépenses de fonctionnement inférieures à 1% (par rapport à un plafond de 1,25% fixé par l'Etat), la Région Réunion tient les engagements qu'elle a pris lors de la signature du contrat de confiance avec l'Etat pour contribuer à l'effort national de réduction des dépenses publiques.

LA RÉGION NOTÉE A

Dans son rapport de juin 2020, et malgré le contexte de crise actuelle, l'agence indépendante de notation financière internationale Fitch Ratings Ltd. a maintenu la note de A pour la Région Réunion soulignant de nouveau la gestion financière saine de la collectivité.



LE RESULTAT POSITIF DU CA 2019 A PERMIS A LA REGION DE DEPLOYER 130 M€ D'AIDES D'URGENCE POUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

UNE COMPENSATION DE L'ETAT ATTENDUE

→ Les pertes de recettes fiscales de la collectivité directement liées à la crise sanitaire sont estimées à hauteur de 49,7M€. À cela, vient s'ajouter la perte de recettes de la TSCC (Taxe Spéciale sur la Consommation du Carburant) du fait de la décision de 2018 supprimant l'évolution de cette taxe sur trois ans : **soit une perte de recettes totale de 88 M€ pour l'exercice 2020.**

→ Pour prendre en compte le contexte de crise sanitaire, la collectivité a adapté son budget 2020 tout en préservant ses équilibres budgétaires et ses ratios de bonne gestion.

→ Par ailleurs, la perte de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pèsera lourdement sur le budget 2021 avec une forte baisse, estimée entre 20% et 40% si la part liée à la compensation par l'État de la compétence transport n'est pas garantie (soit entre 12M€ et 23 M€).

→ L'intervention et la solidarité de l'État en direction des régions et de la Région Réunion est importante.

Le Premier Ministre a annoncé le 29 mai dernier le principe d'une compensation exceptionnelle pour les régions d'outre-mer sur l'octroi de mer et sur la TSCC avec une projection qui serait, à ce stade, de l'ordre de 40 à 50 M€ (dont 20 à 25 M€ pour La Réunion).

CHIFFRES CLÉS

→ **1 057 M€**
de budget primitif 2019

→ **997,5 M€**
de dépenses mandatées

→ **23%** de taux d'épargne

→ **143,7 M€** d'épargne brute

→ **8,6 années**
en ratio de désendettement

→ **67,73 M€** de résultat final

RELANCER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LE TOURISME

DANS LE CONTEXTE EXCEPTIONNEL DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19,
L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 9 JUIN A VOTÉ LE DÉPLOIEMENT D'UN PANEL D'AIDES D'URGENCE POUR ACCOMPAGNER
LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, ET NOTAMMENT CEUX DU SECTEUR TOURISTIQUE
À TRAVERS LE PLAN DE SOLIDARITÉ TOURISME 2020.





LES MESURES RENFORCÉES POUR LES ENTREPRISES

✓ 45,5 M€

1. FONDS DE SOLIDARITE RÉGIONALE (FSR) :

Cette aide dont le montant varie de **1 000 à 2 500 €**, bénéficie aux TPE réunionnaises, micro-entrepreneurs et professions indépendantes inclus. Elle est ouverte aux entreprises de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 € et qui ont, pendant la période de confinement, été contraintes de fermer ou bien ont subi une perte de chiffres d'affaires d'au moins 20 %.

→ **LES ENTREPRISES PEUVENT EFFECTUER LEURS DEMANDES JUSQU'AU 31 JUILLET.**

bpi**france**

SERVIR L'ENTREPRENEUR



EN CHIFFRES

→ **5 631 000 €** VERSÉS AUX ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES

→ **10 400** DEMANDES D'AIDES ENREGISTRÉES

→ **4 000** ENTREPRISES DÉJÀ ACCOMPAGNÉES

2. FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE CONSTITUE DE DEUX VOLETS (FSN) :

VOLET 1 : GÉRÉ PAR LA DGFIP

Octroi d'une indemnité de 1 500 € (ou indemnité égale à la perte de CA > 1 500 €)

La demande d'aide doit se faire sur le site <https://www.impots.gouv.fr>.

« Les Régions de France participent, de manière volontariste, au dispositif de solidarité nationale à hauteur de 250 M€. La Région Réunion consacre 2 161 000 € en plus de son dispositif propre de solidarité régionale » avec un ticket pouvant aller jusqu'à 2 000 € d'aide régionale pour l'entreprise bénéficiaire.

VOLET 2 GÉRÉ PAR LA RÉGION

Aide complémentaire forfaitaire allant jusqu'à 2 000 € pour les situations les plus difficiles, pour éviter la faillite au cas par cas. **Pour être éligibles au volet 2, les entreprises doivent l'être au volet 1.** Elles doivent également remplir les conditions suivantes :

- employer au moins un salarié en CDD ou CDI,
- se trouver dans l'impossibilité de régler ses créances à 30 jours,
- s'être vu refuser un prêt de trésorerie d'un montant «raisonnable» par leur banque - les modalités seront disponibles sur la plateforme numérique de la Région.

→ **VOUS AVEZ JUSQU'AU 30 JUIN POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DU MOIS DE MAI.**





3. LE CHEQUE NUMERIQUE RENFORCE

Pour accompagner les petites entreprises réunionnaises dans la mise en œuvre du télétravail et encourager leur transition numérique, la Région a décidé de renforcer son « Chèque Numérique » afin qu'il réponde plus efficacement aux besoins actuels.

Ainsi, les procédures sont simplifiées et le taux de subvention passe de 50% à 80% (le plafond de subvention passant de 2 000 € à 3 200 €).

Les projets peuvent désormais inclure des prestations de conseil et sécurisation des données pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre du télétravail.

La création, la refonte de sites Internet ou d'applications mobiles, de solutions de vente en ligne, la présence sur les réseaux sociaux continuent à être encouragées et éligibles à ce dispositif.



EN CHIFFRES

→ **1104** DEMANDES ENREGISTRÉES

→ **500** AUDITS
PERMETTANT LA TRANSITION
NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES AVEC
LA CCIR ET LA CMAR

4. FONDS DE GARANTIE RÉGIONALE (FGR) :

En partenariat avec la BPI, ce fonds a pour objectif de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des TPE quelle que soit leur date de création, notamment par consolidation à moyen terme des concours bancaires de court terme. La consolidation doit s'accompagner d'une augmentation ou au moins d'un maintien des concours bancaires globaux.



EN CHIFFRES

→ **8M€** DE PRÊTS VALIDÉS

→ **10 400** ENTREPRISES
ACCOMPAGNÉES POUR
8M€

→ Près de **500** emplois



5. FONDS DE REBOND REGIONAL (FRR) :

Dans l'objectif de renforcer la trésorerie des PME impactée par la crise, cette aide d'un montant de 30K à 300K€, prend la forme d'un prêt à taux zéro. Elle est ouverte à la PME potentiellement créée depuis plus d'un an (présentant au moins 1 bilan).



CHIFFRES CLÉS

→ 8,4 M€
DÉJÀ VERSÉS AUX ENTREPRISES

→ 255
DOSSIERS ENREGISTRÉS

→ 100
DOSSIERS DÉJÀ INSTRUITS

6. FONDS DE SAUVEGARDE TPE ET ASSOCIATIONS

Le Fonds de sauvegarde, doté de plus de 3 M€, est mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations et la Région Réunion et s'adresse aux **structures non éligibles aux dispositions déployées par l'État, la BPIFRANCE et le système bancaire :**

- Entrepreneurs, micro-entrepreneurs et Petites entreprises (jusqu'à 10 salariés) ne pouvant pas obtenir un prêt bancaire ;
- Associations et Groupements d'Employeurs associatifs dont l'effectif compte entre 1 et 20 salariés, avec moins de 500 K€ de réserve associative.

Les financements mobilisés sont attribués sous forme d'**Avance Remboursable**, sans intérêt ni garantie, pour un montant forfaitaire maximal de **10 000 €**.

→ **LES DOSSIERS DE FINANCEMENT SONT À TRANSMETTRE AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2020.**





© IRT - Anakaopress



© IRT - Emmanuel Virin



© IRT - Stéphanie Godin



© IRT - Frog 974

LE PLAN DE SOLIDARITÉ TOURISME

✓ 27 M€

EN COMPLÉMENT DES MESURES ÉCONOMIQUES EXCEPTIONNELLES POUR L'ENSEMBLE DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL, LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE ACCOMPAGNE PLUS SPÉCIFIQUEMENT LES ACTEURS DU TOURISME RÉUNIONNAIS À HAUTEUR DE 27 M€ À TRAVERS LE PLAN SOLIDARITÉ TOURISME 2020.

1. CHEQUE TOURISME « MON ÎLE 974 »

Ce nouveau dispositif régional, en partenariat avec la CAF, propose à plus de 52 000 familles d'accéder à un chéquier de **15 chèques de 20€ chacun** avec lesquels elles pourront profiter de leurs vacances à La Réunion en (re)découvrant les activités touristiques de l'Île. Une enveloppe de **17 M€** est consacrée à ce dispositif dont les bénéficiaires sont :

- les familles recevant la prime d'activité, à l'exception des foyers sans enfant dont les ressources mensuelles sont supérieures à 915€ ;
- les salariés de condition modeste, touchant également certaines prestations sociales qui ont été mobilisés durant la période de confinement.





© IRT



© IRT



© IRT - @loeltdaos

2. FONDS DE RELANCE ET DE SOUTIEN

La Région a confirmé le lancement d'un Fonds de Relance et de Soutien aux acteurs touristiques avec un financement FEDER de **10 M€** pour permettre aux entreprises touristiques de réunir toutes les conditions sanitaires, pour de nouveau accueillir les consommateurs d'activités et de produits touristiques. Environ 5 000 entreprises touristiques sont concernées par cette mesure.



LE PLAN D'AIDE AUX COMMUNES ET LE SOUTIEN DE LA COMMANDE PUBLIQUE

✓ 22 M€

Les modalités du **Plan de Relance Régional (PRR) en faveur des communes** ont été adaptées au contexte de crise sanitaire pour contribuer activement à la **relance de la commande publique**.

Une enveloppe de 20 M€ a été votée par l'assemblée plénière du 9 juin au titre de l'exercice 2020.

Elle vise à multiplier les commandes et à promouvoir l'activité des artisans, TPE et PME, par **une subvention de 1 M€ par opération**.

Les travaux devront se concrétiser par une mise en œuvre rapide, sur présentation des marchés et bons de commandes signés, accompagnés d'un ordre de service de démarrage des travaux délivré à partir du 2 mai 2020.

Les financements accordés porteront sur des taux de 50 à 90 % en fonction de la population de la commune.



SOUTIEN AUX SECTEURS CULTUREL ET AERIEN

✓ **15,2 M€**

- Une enveloppe à hauteur de **10M€** pour la SEMATRA afin de venir en soutien à la compagnie régionale **AIR AUSTRAL**
- Une enveloppe de **5,2 M€** est consacrée à un **plan de sou-**

tien aux acteurs culturels conformément aux engagements pris lors des arbitrages du Budget Primitif (BP) 2020.



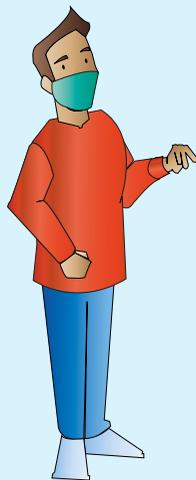
TOUTES LES **INFOS** SUR :

- Toutes vos **DEMANDES D'AIDES D'URGENCE** sur la plateforme dédiée : www.regionreunion.com
- **DIRECTION DE L'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE (DIDN)** | didn-numerique@cr-reunion.fr
- **DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES (DAE)** | dae@cr-reunion.fr
- **GUICHET D'ACCUEIL FEDER** | accueil_feder@cr-reunion.fr
- **CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION (CMAR)** | chequenumerique@cma-reunion.fr
- **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉUNION (CCIR)** | chequenumerique@reunion.cci.fr

MESURES SANITAIRES ET SOLIDAIRES

MASQUES ET ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

- **Acquisition de masques et d'équipement médical** : 6 M€ engagés pour la commande de + de 3,5 millions de masques et divers équipements médicaux (blouses, charlottes...).
- **Production de masques** : commande et livraison sur l'île d'une première machine de fabrication de près de 4 millions de masques chirurgicaux par mois.
- **Remise de masques** : aux associations alimentaires et de santé et à destination des apprentis du CFA.
- 1M€ pour des automates de réalisation de **tests diagnostics Covid-19** et la création de **kits de détection rapide** à destination du CHU.
- **Taux d'octroi de mer à 0 % pour l'importation de matériels médicaux.**



130
M€

PUBLICS EN DIFFICULTÉ

- **Soutien aux associations caritatives** : 2,9 M€ engagés dont 1,2 M€ en faveur des associations œuvrant dans le secteur de l'aide alimentaire.
- **Mise à disposition des marchés / commande publique** de restauration des lycées de la Région au profit des associations qui œuvrent en faveur des plus démunis.
- **Mise à disposition des sites et bâtiments régionaux** notamment en faveur des sans-abris.
 - Mobilisation de la collectivité régionale et de la compagnie Air Austral pour le **rapatriement des Réunionnais** bloqués à l'étranger.

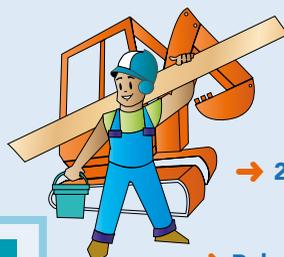


→ La **PREMIÈRE DÉCISION MODIFICATIVE du budget 2020 (DM1)** votée lors de l'assemblée plénière du 6 avril a permis de débloquer **59 M€** pour déployer un premier **plan régional de soutien exceptionnel** comprenant des mesures d'urgence pour les entreprises réunionnaises et des mesures sociales et sanitaires pour la population réunionnaise.

→ La **DEUXIÈME DÉCISION MODIFICATIVE du budget 2020 (DM2)** votée lors de l'assemblée du 09 juin 2020 propose un **plan de relance de l'activité économique** avec une mobilisation de **71 M€**.

D'URGENCE RENFORCÉ

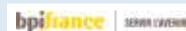
POUR LA GESTION DE LA CRISE COVID-19



MESURES ECONOMIQUES

45 M€ POUR LES TPE/PME

- 6 M€ pour le Fonds de solidarité nationale (FSN)
- 25 M€ pour le Fonds de solidarité régionale (FSR)
- près de 2M€ pour le chèque numérique renforcé
- 3 M€ pour le Fonds de garantie régionale (FGR)
- 7,5 M€ pour le Fonds de rebond (FR)
- 2 M€ pour le soutien à la presse quotidienne et numérique
- 1,7 M€ pour le Fonds de sauvegarde pour de l'avance remboursable



27 M€ POUR LE PLAN DE SOLIDARITÉ TOURISME

- 10 M€ destinés aux professionnels du tourisme (environ 5 000 bénéficiaires)
- 17 M€ en faveur de la distribution de chèques vacances « Mon île 974 » (15 chèques de 20€), + de 50 000 familles concernées.

22 M€ POUR LES COMMUNES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

- 20 M€ destinés au plan d'aide aux communes pour les travaux prêts à démarrer, d'un montant inférieur à 1M€.
- Relance de la commande publique, particulièrement à destination des petites et moyennes entreprises du BTP

10 M€ POUR L'AÉRIEN

- À destination de la SEMATRA afin de venir en soutien à la compagnie régionale AIR AUSTRAL

5,2 M€ POUR LA CULTURE

- Pour le Plan de soutien aux acteurs culturels, conformément aux engagements pris par la collectivité lors des arbitrages du Budget Primitif 2020.

LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSURÉE

Depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, les agents et les services de la collectivité se mobilisent pleinement pour assurer la continuité du service public :

- Télétravail pleinement opérationnel : traitement et suivi des dossiers, paiement des aides, versement des bourses, tenue des instances délibérantes...
- Reprise des chantiers régionaux (bâtiments et routes) depuis le 11 mai
- Maintien de la sécurisation des routes nationales (patrouilles de la direction des routes, mobilisation du CRGT...)
- Une dématérialisation efficace et sécurisée : le processus d'instruction des demandes, de paiements, de factures, de marchés ou de subventions est complètement dématérialisé. Opérationnelle depuis le 9 avril, une plateforme entièrement dématérialisée permet aux entreprises et aux associations de faire leur demande d'aide directement en ligne.
- Des assemblées délibérantes 3.0 : les assemblées se sont tenues à distance grâce à la plateforme de visio, web et audio conférence de la collectivité.



2020 - 2021
LES AIDES DE LA RÉGION
POUR TES ÉTUDES

- > AIDES À LA MOBILITÉ (EUROPE, PAYS ÉTRANGERS)
- > AIDES AUX FRAIS D'INSCRIPTION, À L'INSTALLATION,
À L'ACHAT DE TON ÉQUIPEMENT
- > AIDES AUX APPRENTIS
- > AIDE AU REMBOURSEMENT DE TON PRÊT ÉTUDIANT
- > ...

DÈS LE 1ER JUILLET, REMPLIS TON DOSSIER SUR :

www.espaceetudiant974.re